|  |  |
| --- | --- |
| **Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT-20)Genève, 1er-9 mars 2022** |  |
|  |  |
|  |  |
| **SÉANCE PLÉNIÈRE** | Addendum 28 auDocument 37-F |
|  | **17 septembre 2021** |
|  | **Original: anglais** |
|  |
| Administrations des pays membres de la Télécommunauté Asie-Pacifique |
| PROPOSITION DE MODIFICATION DE LA RÉSOLUTION 98 |
|  |
|  |

|  |  |
| --- | --- |
| **Résumé:** | On trouvera dans le présent document les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Résolution 98 de l'AMNT-16 (Hammamet, 2016), intitulée "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale". Cette proposition a été approuvée au cours de plusieurs réunions de l'APT. |
| **Contact:** | M. Masanori KondoSecrétariat généralTélécommunauté Asie-Pacifique | Tél.: +66 2 5730044Télécopie: +66 2 5737479Courriel: aptwtsa@apt.int |

Introduction

La Résolution 98 de l'AMNT (Hammamet, 2016), intitulée "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale", a été approuvée par l'AMNT-16. Depuis lors, des progrès considérables ont été réalisés pour intensifier la collaboration entre l'UIT-T et d'autres organisations dans les domaines de l'Internet des objets (IoT) et des villes et communautés intelligentes (SC&C).

Les technologies de l'Internet des objets présentent des caractéristiques particulières qui les distinguent des technologies mobiles des générations précédentes: elles peuvent revêtir différentes formes et être utilisées dans des cas divers, et aussi se révéler avantageuse pour les secteurs verticaux. Cette différence qui les caractérise pose de nouveaux problèmes, en ce sens que par exemple, les taux d'adoption et d'utilisation sont plus faibles en raison de la diversité des formes et des cas d'utilisation, mais aussi du fait qu'elle est employée dans les différents secteurs verticaux. Diverses technologies basées sur l'Internet des objets utilisées pour automatiser et divers secteurs clés et accélérer leur développement, par exemple l'Internet industriel, l'Internet des véhicules, les mers et les océans intelligents, la chaîne d'approvisionnement intelligente, les maisons intelligentes, la transformation numérique, l'économie numérique, etc. ont également été ajoutées à la liste des technologies susceptibles d'être traitées dans la Résolution 98. En outre, en raison de la nécessité de faire preuve de parcimonie compte tenu de la multiplication des services IoT dans l'écosystème des dispositifs IoT, il paraît nécessaire d'élaborer un cadre pour la fourniture de services de confiance au moyen de l'infrastructure de sécurité dans la couche réseau. Il peut également être fait état de ces exigences, ainsi que de la promotion du cadre par les États Membres, dans la Résolution 98, afin de garantir une mise en œuvre et une interopérabilité harmonieuses des différentes technologies de réseau sous-jacentes.

Proposition

Les Administrations des pays membres de l'APT proposent de réviser la Résolution 98 de l'AMNT‑16, intitulée "Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale", comme indiqué dans l'Annexe du présent document.

MOD APT/37A28/1

RÉSOLUTION 98 (Rév.Genève, 2022)

Renforcer la normalisation de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale

(Hammamet, 2016; Genève, 2022)

L'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (Genève, 2022),

rappelant

*a)* la Résolution 197 (Rév.Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes et durables";

*b)* la Résolution 66 (Rév.Charm el-Cheikh, 2019) de l'Assemblée des radiocommunications intitulée "Études relatives aux systèmes et applications sans fil pour le développement de l'Internet des objets";

*c)* la Résolution 85 (Rév.Buenos Aires, 2017) de la Conférence mondiale de développement des télécommunications (CMDT), intitulée "Faciliter l'avènement de l'Internet des objets ainsi que des villes et communautés intelligentes pour le développement à l'échelle mondiale";

*d)* les objectifs définis pour le Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT (UIT‑T) dans la Résolution 71 (Rév.Dubaï, 2018) de la Conférence de plénipotentiaires, en particulier l'objectif T.5, au titre duquel l'UIT-T a pour mandat d'élargir et de faciliter la coopération avec les organismes internationaux, régionaux et nationaux de normalisation,

considérant

*a)* que le développement des technologies de l'Internet des objets devrait permettre de connecter des milliards de dispositifs au réseau à l'horizon 2025, ce qui aura des conséquences sur pratiquement tous les aspects de la production dans la vie quotidienne et favorisera considérablement la généralisation du numérique dans les différents secteurs;

*b)* l'importance de l'Internet des objets pour contribuer à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030;

*c)* que divers secteurs d'activité, comme l'énergie, les transports, la santé et l'agriculture, travaillent actuellement en collaboration pour le développement intersectoriel d'applications et de services concernant l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (SC&C);

*d)* que l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes peuvent être des moteurs essentiels pour la société de l'information et offrent la possibilité de transformer les infrastructures urbaines, en tirant parti notamment des gains d'efficacité liés aux bâtiments et aux systèmes de transport intelligents ainsi qu'à la gestion intelligente de l'eau qui, ensemble, permettent d'offrir des services dans l'intérêt des utilisateurs;

*e)* que l'Internet des objets peut s'appuyer sur les dernières avancées technologiques pour déceler et résoudre rapidement des crises régionales ou mondiales telles que les catastrophes naturelles et les épidémies/pandémies;

*f)* que la recherche‑développement dans le domaine de l'Internet des objets peut contribuer à améliorer le développement à l'échelle mondiale, la fourniture de services de base ainsi que les programmes de suivi et d'évaluation dans différents secteurs;

*g)* que l'Internet des objets fait intervenir diverses parties prenantes et concerne divers domaines, ce qui peut nécessiter une coordination et une coopération;

*h)* que l'Internet des objets s'est diversifié en une multitude d'applications ayant des objectifs et des besoins très divers et qu'en conséquence il est devenu nécessaire de travailler en coordination avec d'autres organismes internationaux de normalisation et d'autres organisations apparentées, pour mieux intégrer les cadres de normalisation;

*i)* que les normes techniques ainsi que les partenariats entre le secteur public et le secteur privé devraient permettre de réduire les délais et les coûts associés à la mise en œuvre de l'Internet des objets, d'où des économies d'échelle;

*j)* qu'il est important d'assurer l'interopérabilité des données afin de collaborer pour l'évaluation et la normalisation de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes;

*k)* que les normes pertinentes sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes doivent tenir compte des différences de niveau de développement et des variations de la demande; entre les différentes régions ou les différents pays;

*l)* que les applications et les dispositifs connectés constituent un vaste écosystème diversifié et réparti dans l'ensemble des secteurs verticaux des branches d'activité et des zones géographiques;

*m*) que des identifiants uniques, au niveau mondial, des dispositifs et des applications sont de nature à renforcer la confiance et la sécurité dans l'utilisation des TIC,

reconnaissant

*a)* que des spécifications techniques pour l'Internet des objets sont actuellement élaborées dans le cadre de projets menés en partenariat par des forums du secteur privé et des organisations de normalisation;

*b)* que l'Activité conjointe de coordination sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes (JCA-IoT et SC&C), placée sous la responsabilité de la Commission d'études 20 de l'UIT‑T, a pour tâche de coordonner les travaux sur "l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes" au sein de l'UIT, et de rechercher la coopération d'organismes extérieurs travaillant dans ces deux domaines;

*c)* que des progrès considérables ont été accomplis pour développer la collaboration entre l'UIT-T et d'autres organisations;

*d)* que la Commission d'études 20 est responsable des études et des travaux de normalisation concernant l'Internet des objets et les villes et les communautés intelligentes et poursuit ses travaux sur l'Internet des objets dans le secteur maritime;

*e)* que la Commission d'études 20 a achevé les travaux menés au sein du Groupe spécialisé sur le traitement et la gestion des données (FG-DPM);

*f)* que l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes mettent constamment en exergue les exigences techniques concernant le développement durable et l'évolution des réseaux existants, des données, de la sécurité, de l'identification, de la confiance, etc. ainsi que les travaux de recherche et de normalisation à long terme en fonction des besoins du marché;

*g)* que la technologie de l'Internet des objets joue un rôle important dans des domaines tels que l'Internet des objets industriel, l'Internet des véhicules, les mers et les océans intelligents, la chaîne d'approvisionnement intelligente, les maisons intelligentes, la transformation numérique et l'économie numérique et qu'il conviendrait de mener des travaux de normalisation dans ces domaines en fonction des besoins du marché;

*h)* que la Commission d'études 20 de l'UIT-T constitue en outre une instance, dans le cadre de laquelle les membres de l'UIT‑T, y compris les administrations, les Membres de Secteur et les Associés, peuvent se rassembler pour exercer une influence sur l'élaboration de normes internationales relatives à l'Internet des objets et sur leur mise en œuvre,

décide de charger la Commission d'études 20 du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 d'élaborer des Recommandations UIT‑T visant à mettre en œuvre l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes et d'accélérer l'élaboration de Recommandations sur les applications des nouvelles technologies;

2 de poursuivre ses travaux, dans le cadre de son mandat, et de s'attacher tout particulièrement à élaborer une feuille de route et des normes de télécommunication internationales harmonisées et concertées, pour le développement de l'Internet des objets, en tenant compte des besoins de chaque région et en favorisant la mise en place d'un environnement concurrentiel;

3 de collaborer avec d'autres Commissions d'études de l'UIT-T et des organisations de normalisation s'occupant de l'Internet des objets et d'autres parties prenantes, par exemple des forums et des associations du secteur privé ainsi que des consortiums, en tenant compte des travaux pertinents;

4 de rassembler, d'évaluer, d'analyser et d'échanger des cas d'utilisation de l'IoT du point de vue de l'interopérabilité et de la normalisation, pour l'échange de données et d'informations,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications

1 de fournir l'assistance nécessaire, afin de mettre à profit toutes les possibilités qui s'offrent dans les limites du budget alloué, pour encourager des travaux de normalisation de qualité dans les meilleurs délais et communiquer avec les entreprises du secteur des télécommunications et des TIC, en vue d'encourager leur participation aux activités de normalisation de l'UIT-T sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes;

2 de mener, en collaboration avec les États Membres et les villes, des projets pilotes dans des villes concernant les activités d'évaluation des indicateurs fondamentaux de performance (IFP) relatifs aux villes et communautés intelligentes, en vue de faciliter le déploiement et la mise en œuvre à l'échelle mondiale des normes relatives à l'Internet des objets et aux villes et communautés intelligentes;

3 de continuer d'appuyer l'initiative "Tous unis pour des villes intelligentes et durables" (U4SSC) lancée en mai 2016 par l'UIT, en collaboration avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et avec l'appui d'autres organismes du système des Nations Unies, et d'en communiquer les résultats à la Commission d'études 20 de l'UIT-T et aux autres commissions d'études concernées;

4 de continuer d'encourager la coopération avec d'autres organisations internationales de normalisation et d'autres organisations apparentées, afin d'intensifier l'élaboration de normes de télécommunication internationales et de rapports qui facilitent l'interopérabilité des services liés à l'Internet des objets,

charge le Directeur du Bureau de la normalisation des télécommunications, en collaboration avec les Directeurs du Bureau de développement des télécommunications et du Bureau des radiocommunications

1 d'élaborer des rapports tenant compte, en particulier, des besoins des pays en développement en ce qui concerne les études relatives à l'Internet des objets et à ses applications, aux réseaux de capteurs, aux services et aux infrastructures, en prenant en considération les résultats des travaux menés actuellement par l'UIT-R et l'UIT-D, afin d'éviter tout chevauchement des activités;

2 de promouvoir l'adoption de l'IoT dans les différents secteurs verticaux ainsi que le développement des villes et des communautés intelligentes, afin d'en tirer le plus grand parti possible pour favoriser le développement socio-économique et de contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable;

3 de continuer de diffuser les publications de l'UIT sur l'Internet des objets et les villes et communautés intelligentes, et d'organiser des forums, des séminaires et des ateliers sur la question en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement,

invite les membres du Secteur de la normalisation des télécommunications de l'UIT

1 à soumettre des contributions et à continuer de participer activement aux travaux de la Commission d'études 20 de l'UIT-T et aux études relatives à l'Internet des objets et aux villes et aux communautés intelligentes actuellement menées par l'UIT-T;

2 à élaborer des plans directeurs et à échanger des cas d'utilisation ainsi que des bonnes pratiques, afin de promouvoir des villes et des communautés intelligentes et durables et de favoriser le développement social et la croissance économique en vue d'atteindre les Objectifs de développement durable;

3 à coopérer et à échanger des données d'expérience et des connaissances sur le développement dans le monde de l'Internet des objets et des villes et communautés intelligentes;

4 à appuyer et à organiser des forums, des séminaires et des ateliers sur l'Internet des objets, afin d'encourager l'innovation, le développement et l'essor des technologies et des solutions IoT;

5 à prendre les mesures nécessaires pour faciliter la croissance de l'Internet des objets pour ce qui est des domaines tels que l'élaboration de normes;

6 à élaborer et à diffuser des documents exposant de bonnes pratiques à l'intention des acteurs des différents secteurs et des utilisateurs.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_